

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **7 décembre 2009**, à 20 h à la salle municipale située au 1207, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers(ères) : Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2009-12-235**

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

**ORDRE DU JOUR**

7 DÉCEMBRE 2009, 20 H

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **TRÉSORERIE**
  - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de novembre 2009
  - 5.2 Adoption budget 2010 : OMH
  - 5.3 Adoption budget 2010 : bibliothèque
  - 5.4 Autorisation de dépenses
    - A) Québec municipal : adhésion 2010 au portail
    - B) Formation : Nécessité d'un travail d'équipe du maire et du directeur général
    - C) S.I.U.C.Q. : desserte en mesures d'urgences 2010
    - D) Journal Le Félix : contribution financière 2010
    - E) Loisirs Kingsey inc. : subvention municipale
    - F) Au cœur de Saint-Félix : camp de jour
    - G) Association loisir pour personne handicapées : contribution 2010
6. **DOSSIERS EN COURS**
  - 6.1 Panneau lumineux
  - 6.2 Fabrique : presbytère
  - 6.3 Demande de versement subvention 58 000 \$ au MTQ
  - 6.4 Refonte des règlements d'urbanismes
  - 6.5 Agrandissement du périmètre urbain
7. **AFFAIRES NOUVELLES**
  - 7.1 Calendrier des séances du conseil
  - 7.2 Conditions de travail des employés : modification aux directives
  - 7.3 Heures d'ouvertures du bureau municipal
  - 7.4 Règlement de taxation 2010 : MRC Drummond
  - 7.5 Périodicité des mises à jour du rôle d'évaluation
  - 7.6 Demande conclusion entente pour carrière et sablière : Saint-Lucien
  - 7.7 Demande soutien financier 2009-2010: programme des premiers répondants
  - 7.8 Signalisation routière, intersections : rang 3 et Kingsey Townline / chemin Saint-Jean et chemin de la Rivière / rang 5 et rang 6
  - 7.9 Demande citoyen : pose lampadaire de rue
  - 7.10 Politique de subventions octroyées par la municipalité
  - 7.11 Renouvellement entente loisir 2010 : Ville de Warwick
  - 7.12 Appui au projet caractérisation des eaux souterraines : Copernic
8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 8.1 Pétition : taxe déneigement dans les domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur et Girardin
9. **VARIA**
  - 9.1 Contrat déneigement 2007-2010
10. **RAPPORTS DIVERS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009

2009-12-236

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 16 novembre 2009, tel que rédigé.

Adoptée.

### 4. CORRESPONDANCES

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue a été transmise aux conseillers(ères).

### 5. TRÉSORERIE

#### 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2009

2009-12-237

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de NOVEMBRE 2009 soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière soit accepté tel que présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	21 437,78 \$
Taxes	16 915,06 \$
Protection incendie	3 292,49 \$
Permis	480,00 \$
Autres revenus	750,23 \$
Dépenses	228 817,67 \$
Rémunération régulière	7 319,64 \$
Rémunération incendie	456,05 \$
Factures déjà payées	10 129,30 \$
Factures à payer	210 912,68 \$

Adoptée.

#### 5.2 ADOPTION BUDGET 2010 : OMH

2009-12-238

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010 de l'OMH. Les revenus étant de 57 759,00 \$, les dépenses de 99 995,00 \$, laissant ainsi un déficit de 42 236,00 \$. La contribution municipale pour l'année 2010 sera de 4 224,00 \$, soit 10% du déficit.

Adoptée.

#### 5.3 ADOPTION BUDGET 2010 : BIBLIOTHÈQUE

2009-12-239

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires de la bibliothèque pour l'année 2010 et d'établir la contribution de la municipalité à 5 190,00 \$.

QUE le versement s'effectuera après le dépôt des états financiers de la bibliothèque pour l'année se terminant le 31 décembre 2009 puisque, s'il y a un surplus, ce dernier sera soustrait de la contribution municipale.

Adoptée.

#### **5.4 AUTORISATION DE DÉPENSES**

##### **A) QUÉBEC MUNICIPAL : ADHÉSION 2010 AU PORTAIL**

**2009-12-240**

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au portail Québec municipal pour l'année 2010 au coût de 275,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

##### **B) FORMATION : NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**2009-12-241**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la mairesse, Joëlle Cardonne, et de la directrice générale, Nancy Lussier, à la formation «La nécessité d'un travail d'équipe du maire et du directeur général» le 9 janvier 2010 à Sherbrooke, au coût de 190,00 \$ par participant plus les taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas leurs seront remboursés au tarif en vigueur.

Adoptée.

##### **C) S.I.U.C.Q. : DESSERTE EN MESURES D'URGENCES 2010**

**2009-12-242**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas adhérer au service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec, pour l'année 2010.

Adoptée.

##### **D) JOURNAL LE FÉLIX : CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE le journal Le Félix est à la disposition de la municipalité pour publier mensuellement son bulletin municipal, ainsi que ses avis publics occasionnels et autres documents pertinents et ce, sans aucune restriction quant à l'espace utilisée chaque mois;

En CONSÉQUENCE;

**2009-12-243**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière au montant de 2 000,00 \$ au journal Le Félix, pour l'année 2010. Le versement est réparti sur douze (12) mois, auquel est soustrait les frais de publipostage payés par la municipalité.

Adoptée.

##### **E) LOISIRS KINGSEY INC. : SUBVENTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Kingsey inc. ont présenté des factures relatives à des dépenses incompressibles pour l'entretien du centre Eugène Caillé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas versé de subvention forfaitaire pour ce type de dépenses à l'organisme en 2009;

EN CONSÉQUENCE,

**2009-12-244**

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 10 210,00 \$ à l'organisme Loisirs Kingsey inc.

Qu'à compter de janvier 2010, aucune subvention ne sera versée pour des dépenses qui auront été engagées sans avoir été autorisées par le conseil municipal.

Adoptée.

**F) AU CŒUR DE SAINT-FÉLIX : CAMP DE JOUR**

Le dossier est reporté à une prochaine séance pour complément d'information.

**G) ASSOCIATION LOISIR POUR PERSONNE HANDICAPÉES : CONTRIBUTION 2010**

**2009-12-245**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 100,00 \$ à l'association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec pour l'année 2010.

Adoptée.

**6. DOSSIERS EN COURS**

**6.1 PANNEAU LUMINEUX**

CONSIDÉRANT QUE huit organismes de Saint-Félix-de-Kingsey (Municipalité, Fabrique, Chevalier de Colomb conseil 7619, Club de l'âge d'or, Caisse populaire, Loisirs Kingsey Inc., Promutuel assurance et Association des propriétaires du domaine Descôteaux) se sont regroupés pour faire l'acquisition du panneau lumineux en 2003;

CONSIDÉRANT QUE le panneau a été cédé à la municipalité conditionnellement à ce que les dits organismes partenaires puissent afficher leurs messages sans frais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir certaines modalités relatives à l'affichage;

EN CONSÉQUENCE,

**2009-12-246**

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de donner priorité d'affichage aux organismes partenaires.

Qu'aucun frais ne sera chargé aux organismes à but non lucratif de Saint-Félix-de-Kingsey pour l'affichage de leurs activités.

Que les annonces privées tel que vente de garage, encans, objets à vendre,... sont prohibées.

Qu'un tarif de 10,00 \$ par semaine sera exigé à tout autre individu ou organisation désirant afficher sur le panneau lumineux.

Que seules les activités sociales ou communautaires, ouvertes au public, pourront être publicisées sur le panneau lumineux

Adoptée.

**6.2 FABRIQUE : PRESBYTÈRE**

Le conseil municipal est en attente du document de la Fabrique relatif aux conditions de cession.

**6.3 DEMANDE DE VERSEMENT SUBVENTION 58 000 \$ AU MTQ**

**2009-12-247**

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du rang 9 pour un montant subventionné de 58 000,00 \$, conformément aux exigences du Ministère des transports. Dossier #00014545-1-49005 (17) -2009-06-03-30.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

#### **6.4 REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISMES**

**2009-12-248**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater Serge Côté Urbaniste pour finaliser la refonte du plan d'urbanisme et de ses règlements.

Que le mandat s'effectuera sur une base horaire de 90,00 \$ l'heure jusqu'à un maximum de 10 000,00 \$ plus déplacements et les taxes applicables.

Adoptée.

#### **6.5 AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

**2009-12-249**

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater Serge Côté Urbaniste pour l'agrandissement du périmètre urbain.

Que le mandat s'effectuera sur une base horaire de 90,00 \$ l'heure jusqu'à un maximum de 5 000,00 \$ plus déplacements et les taxes applicables.

Adoptée.

### **7. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **7.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE;

**2009-12-250**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le calendrier ci-après pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2010 qui débiteront à 19 h 30;

Lundi le 11 janvier	Lundi le 5 juillet
Lundi le 1 <sup>er</sup> février	Lundi le 9 août
Lundi le 1 <sup>er</sup> mars	<b>Mardi</b> le 7 septembre
<b>Mardi</b> le 6 avril	Lundi le 4 octobre
Lundi le 3 mai	Lundi le 1 <sup>er</sup> novembre
Lundi le 7 juin	Lundi le 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

## **7.2 CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS : MODIFICATION AUX DIRECTIVES**

CONSIDÉRANT QU'une convention relative aux conditions de travail des employés a été adoptée le 5 novembre 2007 par la résolution numéro 2007-11-243;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour certaines conditions;

**2009-12-251**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à apporter des modifications à l'article 6 du document «Directives en matière de conditions de travail des employés de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey», ces modifications ont été reçues et lues par chacun des conseillers.

Adoptée.

## **7.3 HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU MUNICIPAL**

**2009-12-252**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les heures d'ouvertures au public des bureaux municipaux, en essai pour l'année 2010, soient les suivantes :

- Lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;
- Vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Adoptée.

## **7.4 RÈGLEMENT DE TAXATION 2010 : MRC DRUMMOND**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance des règlements imposant des taxes qui ont été déposés par la MRC Drummond au mois de novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey exprime son désaccord à l'application de certains de ces règlements sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ne veut pas contribuer au paiement des dépenses occasionnées par l'adoption et l'application de ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

**2009-12-253**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ait recours à son droit de retrait concernant les règlements ci-après mentionnés :

Subvention CM et autres	MRC-606
Subvention MRC	MRC-621
Bourse relève CJE	MRC-623

QUE les représentants de la municipalité ne participent ni aux délibérations du conseil de la MRC Drummond qui portent sur ces sujets, ni aux votes y afférents.

Adoptée.

## **7.5 PÉRIODICITÉ DES MISES À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de l'Avenir relative à la périodicité des mises à jour du rôle d'évaluation de la MRC de Drummond ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est d'avis qu'une amélioration doit être apportée quand à cette dite périodicité;

EN CONSÉQUENCE,

**2009-12-254**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de Drummond d'établir une périodicité régulière à l'envoi des mise à jour du rôle d'évaluation afin d'éviter des inconvénient administratifs tel que :

- le retardement des sommes dues à la municipalité (mutations, taxes partielles);
- l'ampleur accrue de la tâche du traitement de la mise à jour (accumulation des dossiers à traiter);
- le mécontentement des citoyens (crédits de taxes, changement de propriétaire pour les institutions financières et les évaluateurs);
- le risque de perte de revenus pour la municipalité puisque le 31 décembre de l'année courante est la date limite pour expédier une demande de paiement résultant d'une modification faite au rôle d'évaluation au cours de l'exercice financier précédent.

Adoptée.

#### **7.6 DEMANDE CONCLUSION ENTENTE POUR CARRIÈRE ET SABLIERE : SAINT-LUCIEN**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que les municipalités locales dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doivent constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui possèdent des voies publiques par lesquelles sont susceptibles de transiter, à partir d'un site situé sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds local qu'elle a constitué;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *J.L. Michon* opère une gravière / sablière située sur le chemin de la Rivière dans la municipalité de Saint-Lucien ;

CONSIDÉRANT QUE les substances assujetties transigent sur les voies publiques de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

EN CONSÉQUENCE,

**2009-12-255**

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LABEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander à la municipalité de Saint-Lucien de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds local qu'elle a constitué.

Qu'à défaut de conclure une entente, au plus tard le 20 janvier 2010, la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'adressera à la Commission municipale du Québec pour qu'elle détermine les critères d'attributions des sommes en question.

Adoptée.

#### **7.7 DEMANDE SOUTIER FINANCIER 2009-2010: PROGRAMME DES PREMIERS RÉPONDANTS**

**2009-12-256**

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à faire une demande de soutien financier auprès de l'agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour l'acquisition d'une ambulance usagée au coût approximatif de 10 000,00 \$.

Qu'un emprunt sera fait au fonds de roulement et que son remboursement s'effectuera lors de la réception de la subvention prévue.

Que le montant d'acquisition excédentaire à la présente demande de subvention

fera l'objet d'une autre demande l'an prochain (2011), conditionnellement à ce que le programme soit reconduit.

Adoptée.

#### **7.8 SIGNALISATION ROUTIÈRE, INTERSECTIONS : RANG 3 ET KINGSEY TOWNLINÉ / CHEMIN SAINT-JEAN ET CHEMIN DE LA RIVIÈRE / RANG 5 ET RANG 6**

**2009-12-257**

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'installer la signalisation routière requise afin que l'intersection du chemin Saint-Jean et du chemin de la Rivière devienne un «3 arrêt» obligatoire.

Qu'aucune intervention ne sera faite aux intersections rang 3 et Kingsey Townline ainsi que rang 5 et 6.

Adoptée.

#### **7.9 DEMANDE CITOYEN : POSE LAMPADAIRE DE RUE**

CONSIDÉRANT QUE, pour la sécurité des usagers de la route, il serait opportun d'installer un lampadaire de rue à l'intersection de la rue Fortier et de la route 255;

EN CONSÉQUENCE,

**2009-12-258**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander l'autorisation au Ministère des Transports pour l'installation d'un lampadaire de rue à l'intersection de la rue Fortier et de la route 255.

Qu'advenant une réponse favorable dudit ministère, la municipalité retiendra les services de Claude Bourque électrique pour la réalisation des travaux au coût approximatif de 750,00 \$, tel qu'indiqué sur l'offre de service en date du 3 décembre 2009.

Adoptée.

#### **7.10 POLITIQUE DE SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régulièrement sollicitée par des organismes et des associations afin d'octroyer des subventions pour la réalisation de diverses activités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire conserver son équilibre budgétaire;

EN CONSÉQUENCE,

**2009-12-259**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de doter la municipalité d'une politique de subventions afin d'établir les lignes directrices à appliquer lors de telles demandes.

#### **POLITIQUE DE SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LA MUNICIPALITÉ**

##### **1 PRÉAMBULE**

La municipalité est régulièrement sollicitée par des organismes et des associations afin d'octroyer des subventions pour la réalisation de diverses activités.

Afin de conserver son équilibre budgétaire, la municipalité doit se doter d'une politique de subventions afin d'établir les lignes directrices à appliquer lors de telles demandes.

##### **2 CRITÈRES DE SÉLECTION**

Pour qu'une demande soit sélectionnée et subventionnée, elle devra répondre aux critères suivants :

- provenir d'organismes ou de citoyens de la municipalité ;
- provenir d'organismes offrant des services aux citoyens de la municipalité ;
- servir à la réalisation d'une activité et non à couvrir les dépenses courantes de l'organisme ou de l'association ;
- l'activité prévue doit être accessible à l'ensemble de la population visée par la demande ;
- l'activité prévue doit avoir un objectif éducatif, sportif, culturel ou social.

### 3 RÉCEPTION DES DEMANDES

Toute demande de subvention devra être transmise au bureau municipal sur le formulaire prévu à cet effet.

Les demandes visant des activités qui seront réalisées au cours de l'année subséquente à la demande devront être déposées avant le 15 octobre de chaque année afin d'être prise en considération lors de la préparation du budget municipal.

Les demandes visant des activités qui seront réalisées durant l'année en cours pourront être déposées en tout temps et seront soumises au conseil municipal pour étude. Ce dernier dispose d'une enveloppe **DISCRÉTIONNAIRE**, dont le montant maximal est déterminé lors de la préparation du budget, qui sera distribué selon l'acceptation des demandes et ce, jusqu'à l'épuisement des fonds.

Le fait de déposer une demande ne garantit pas l'octroi d'une subvention.

### 4 VERSEMENT

Les subventions **SERONT** versées suite à la présentation d'un rapport d'activité et des pièces justificatives prouvant la réalisation de l'activité prévue et répondant aux critères de sélection.

Adoptée.

#### **7.11 RENOUVELLEMENT ENTENTE LOISIR 2010 : VILLE DE WARWICK**

**2009-12-260**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL

Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de notre entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Warwick pour l'année 2010, et ce, aux conditions énoncées dans l'entente.

Que la municipalité assume la contribution financière pour les inscriptions de ses citoyens, tel que spécifié à l'article 11 de l'entente aux activités suivantes : piscine, hockey mineur et patinage.

Que les frais d'inscription, exigibles par la ville de Warwick, aux activités soient payables par l'utilisateur du service.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la Ville de Warwick, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

#### **7.12 APPUI AU PROJET CARACTÉRISATION DES EAUX SOUTERRAINES : COPERNIC**

CONSIDÉRANT QUE l'engagement no 5 de la Politique nationale de l'eau vise à entreprendre l'inventaire des grands aquifères du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE 80% du montant total du projet de caractérisation des eaux souterraines proviendrait d'un financement gouvernemental (ou un maximum de 240\$ du km<sup>2</sup>) ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire d'étude proposé a une superficie d'environ 5733 km<sup>2</sup> et couvre entièrement le bassin versant de la rivière Nicolet et la portion du bassin versant de la rivière Saint-François dans le Centre-du-Québec ainsi que dans la MRC des Sources et la MRC du Val Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE près de 30 % de la population est desservie en eau potable par un puits privé et qu'un autre 20 % de cette population est alimentée en eau potable via un réseau d'aqueduc qui sollicite les nappes d'eau souterraine ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des eaux souterraines est généralement de meilleure

qualité que les eaux de surface, réduisant ainsi les coûts de traitement et les produits chimiques utilisés ;

CONSIDÉRANT QUE la protection des eaux souterraines passe par une caractérisation des aquifères et une connaissance détaillée et à jour des activités susceptibles d'altérer sa qualité ;

CONSIDÉRANT l'existence du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du gouvernement du Québec qui vise principalement à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec méridional dans le but ultime de la protéger et d'en assurer la pérennité ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines permet aux établissements de recherche universitaire d'accroître les connaissances sur l'approvisionnement et l'utilisation de l'eau souterraine ;

CONSIDÉRANT QUE l'Université de Sherbrooke est à préparer une demande d'aide financière en vertu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines portant sur une étude hydrogéologique régionale ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de ces études seront disponibles pour tous les intervenants intéressés tels les municipalités, les gouvernements, le secteur scientifique, etc. ;

EN CONSÉQUENCE,

**2009-12-261**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer l'Université de Sherbrooke pour la réalisation d'une étude hydrogéologique régionale d'envergure.

De demander au MDDEP de considérer la demande de l'Université de Sherbrooke comme étant prioritaire pour le développement de ces régions.

De demander au MDDEP d'accorder à l'Université de Sherbrooke les sommes nécessaires pour la réalisation de cette étude en vertu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec.

Adoptée.

## **8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **8.1 PÉTITION : TAXE DÉNEIGEMENT DANS LES DOMAINES DESCÔTEAUX, FORCIER, FRANCOEUR ET GIRARDIN**

Une pétition, provenant de citoyens résidant dans les domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur et Girardin, est déposée à la table du conseil. La dite pétition porte sur une demande d'abolir la taxe spéciale pour le déneigement dans les domaines privés.

## **9. VARIA**

### **9.1 CONTRAT DÉNEIGEMENT 2007-2010**

#### **A) RÉSILIATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Mini-Excavation Éco a transmis une demande de résiliation de tous ses contrats de déneigement;

EN CONSÉQUENCE,

**2009-12-262**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mettre un terme à tous les contrats de déneigement liant la compagnie Mini-Excavation Éco à la Municipalité.

Qu'aucune somme d'argent ne sera versée pour la saison 2009-2010 et que le

chèque visé servant de garantie d'exécution sera retourné à Mini-Excavation Éco.

Adoptée.

**B) OCTROI CONTRAT DÉNEIGEMENT : DOMAINE DESCÔTEAUX, FORCIER ET GUAYBOIS**

**2009-12-263**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer les contrats de déneigement pour les domaines Descôteaux, Forcier et Guaybois à Mini-Excavation MB aux mêmes conditions que celles spécifiées aux contrats initiaux de Mini-Excavation Éco, soit un coût de 19 360,70 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer les contrats de déneigement avec le représentant de la compagnie retenue, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

**C) OCTROI CONTRAT DÉNEIGEMENT : ZONE «C»**

**2009-12-264**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'engager un entrepreneur à la pièce jusqu'à ce que l'on octroi le contrat à un entrepreneur intéressé.

Que les sommes versées pour l'exécution des travaux seront soustraites de la somme totale due en vertu du contrat initial de Mini-Excavation Éco.

Adoptée.

**10. RAPPORTS DIVERS**

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu sur leurs comités respectifs.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

**2009-12-265**

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21 h 40.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Joëlle Cardonne  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Nancy Lussier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*La mairesse, par la signature du présent document, approuve toutes les résolutions et n'exerce pas son droit de veto.*